



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 29 mai 2020

**Mesures prises dans le cadre de la crise liée au
coronavirus**

Le Gouvernement renforce le Fonds d'urgence

Les conséquences financières du Covid-19 pour tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles impliquaient du Gouvernement une action volontariste et des moyens supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle dans la foulée du confinement, un fonds budgétaire de 50 millions euros a été mis en place permettant d'apporter un soutien rapide et transparent à des opérateurs durement touchés par les mesures de confinement.

Le 23 avril, ce sont 30 millions euros supplémentaires qui ont été débloqués pour faire face aux besoins remontés du terrain auprès des différents Ministres du Gouvernement.

A ce jour, ce sont plus de 65 millions euros qui ont déjà été affectés. Cela a permis notamment de dégager des enveloppes substantielles en matière de culture, de sports, de la petite enfance, d'enseignement et d'infrastructures scolaires, de médias, d'hôpitaux universitaires ou de recherche scientifique.

« Aujourd'hui, compte tenu des nouveaux besoins identifiés, nous avons décidé d'octroyer 5 millions euros complémentaires au bénéfice du Fonds d'urgence pour le porter à 85 millions euros ainsi que des réaffectations budgétaires. Ces décisions permettront de financer l'accompagnement personnalisé des élèves (17 millions €), le plan sanitaire des écoles (10 millions €) la poursuite du numérique dans l'enseignement (5 millions €), le soutien renforcé à la culture (secteur du livre, les festivals, la diffusion internationale des artistes... pour plus de 11,5 millions €) » souligne Frédéric Daerden, Ministre du Budget.

Le Gouvernement complète son aide à la culture

Extension des mesures de soutien au secteur culturel à travers la mobilisation du Fonds d'urgence

Le 7 avril, un périmètre d'intervention du Fonds était défini pour les opérateurs culturels subissant des pertes de recettes importantes en raison de l'annulation d'activités ou la fermeture des lieux durant la période du 15 mars au 4 mai. Une première enveloppe de 8 600 000 euros était définie par le Gouvernement. 381 dossiers ont été introduits dans ce cadre et sont analysés par l'Administration en ce moment.

Si aujourd'hui les musées et les bibliothèques ont pu reprendre leurs activités, ce n'est pas encore le cas des autres opérateurs culturels qui continuent donc à subir de plein fouet les conséquences de la non-tenu de leurs activités. Vu leur rôle essentiel dans la chaîne de solidarité entre les acteurs de la culture, notamment en matière de rémunération des artistes et techniciens, il apparaît essentiel de poursuivre le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à leur égard.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc décidé de mobiliser un montant complémentaire de 8 500 000 euros à destination des opérateurs culturels. Les demandes d'indemnisation pourront être introduites pour la période du 4 mai au 5 juillet. Le périmètre

d'intervention a été adapté en fonction de la reprise de certains secteurs (musées et centres d'arts), des mesures de soutiens spécifiques prises par ailleurs (chaîne du livre, festivals).

Tenant compte des retours exprimés par les différents secteurs culturels, les procédures liées aux formulaires de demandes d'indemnisation et à leur analyse seront adaptées et améliorées. Les balises restent toutefois les mêmes. La rémunération des prestataires finaux (artistes, techniciens) reste une balise essentielle.

« Le secteur des arts et du spectacle est en première place des secteurs les plus touchés par la crise avec une baisse de recettes de 93%. Ces baisses de recettes frappent en premier lieu les créateurs et créatrices en les mettant dans des situations de précarité grandissante. L'extension de la période couverte d'indemnisation des opérateurs culturels est une nécessité pour répondre à la situation de fragilité de ces acteurs et correspond à l'essence des missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut soutenir la culture aujourd'hui, pour permettre son redéploiement demain. » explique la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Soutien aux secteurs artistiques en difficulté dans le cadre de la diffusion internationale

Complémentaire à cette prolongation de l'indemnisation des opérateurs culturels, le Gouvernement, sur proposition du Ministre-Président, a octroyé une subvention exceptionnelle de 1.000.000 euros à Wallonie-Bruxelles International (WBI) afin de soutenir les secteurs artistiques en difficulté dans le cadre de la diffusion internationale.

Suite à plusieurs rencontres organisées à l'initiative du Ministre-Président avec des représentants des opérateurs culturels, il est apparu que certains de ces opérateurs culturels n'avaient pas intégré le volet international dans leurs demandes d'aides introduites dans le cadre du Fonds d'urgence.

Par ailleurs, les opérateurs consultés ont indiqué que les compagnies artistiques provenant de la Fédération Wallonie-Bruxelles subissent souvent des annulations de contrats de cession sans possibilité de report ni indemnités lorsqu'il s'agit de prestations à l'étranger.

Pour la période du 13 mars au 30 juin 2020, les compagnies membres des fédérations rencontrées recensent déjà 1.283 représentations annulées à l'étranger.

Par conséquent, après concertation avec le secteur, le Gouvernement a décidé de prendre en compte les pertes liées à l'annulation d'événements culturels à l'étranger et d'apporter une aide complémentaire urgente de 1.000.000 euros aux équipes techniques et artistiques.

Sont visés les opérateurs bénéficiant d'un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et faisant partie d'un secteur bénéficiant d'un soutien de WBI. Par ailleurs, il doit s'agir d'opérateurs qui diffusent des contenus artistiques à l'international à travers des prestations et qui subissent d'importantes pertes de recettes en raison de l'annulation d'activités ou de la fermeture des lieux.

Dans une logique de simplification administrative pour les opérateurs, le Gouvernement a décidé d'utiliser la même méthodologie d'octroi de l'indemnisation et de sa justification que

celle déterminée dans le cadre des mesures de soutien aux secteurs de la culture et du cinéma mises en place sur proposition de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard le 7 avril dernier.

Les opérateurs pourront donc introduire leur demande sous les mêmes conditions et à travers le même formulaire-type proposé par l'Administration Générale de la culture qui est disponible via la plate-forme <https://subsides-covid19.cfwb.be>

La période couverte par cette intervention est comprise entre le 13 mars et le 31 août 2020. Cette période se justifie par le fait que la saison des festivals et des événements culturels à l'étranger, comme en Belgique, a surtout lieu durant les mois d'été.

Le Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet : « *Le Gouvernement a déjà mis en place de nombreuses mesures concrètes pour soutenir le secteur de la culture dans son ensemble face à la crise liée au Covid-19. Cette aide spécifique dans le cadre de la diffusion internationale de notre culture vient donc compléter le soutien du Gouvernement au secteur pour répondre à l'urgence et parallèlement, le travail se poursuit afin de réussir le redéploiement futur de la culture.* »

Soutien à la chaîne du livre

Après de multiples contacts avec les Fédérations professionnelles et le Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition Numérique (PILEN), le Gouvernement a également adopté ce vendredi, sur proposition de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, différentes mesures pour soutenir la chaîne du livre dans son ensemble, pour un montant global de 2,67 millions d'euros (dont 1,91 millions de moyens nouveaux mobilisés et l'accès à des possibilités de prêts pour 760 000 euros).

Cinq modalités d'aide sont proposées. Si elles cherchent toutes à atteindre le même objectif, soutenir la chaîne du livre, elles sont complémentaires et forment un ensemble équilibré.

1. Soutien transversal à la chaîne du livre

➔ Un achat massif de livres belges pour 1 million d'euros :

Cette mesure sera réalisée par des achats groupés de livres par et pour les collectivités (50% pour les bibliothèques publiques, 50% pour les collectivités accueillant des publics éloignés de la lecture) dans les librairies indépendantes (labellisées ou non). Le catalogue des livres constitués inclura les ouvrages mort-nés en raison de la crise.

➔ Un plan de promotion de la littérature belge francophone de 100 000 euros. Ce plan visera à inciter à l'achat des productions et encourager le public à revenir en librairie.

2. Aide aux auteurs

Il est décidé de mettre en place des bourses d'aide aux projets accessibles quelle que soit la catégorie professionnelle (auteur, autrice, éditeur, editrice, diffuseur, libraire). Les projets

visés sont ceux qui ont été impactés par la crise et qui ont vu leur aboutissement avorté. Il s'agit d'accompagner leur réécriture, leur redéveloppement, leur éventuelle adaptation à de nouveaux moyens de diffusion.

Deux enveloppes sont définies : 1 enveloppe de 400 000 euros pour les personnes physiques, avec une priorité pour les personnes les plus touchées financièrement ; 1 enveloppe pour les « personnes morales » de 250 000 euros dont la société a son siège social en Fédération Wallonie-Bruxelles et dont le chiffre d'affaire est de moins de 500.000 euros par an.

2. Aide aux acteurs subventionnés qui assurent la promotion de la littérature en Fédération Wallonie-Bruxelles pour un montant de 60 000 euros.
3. Aide aux libraires
 - Les librairies peuvent introduire des demandes de prêts au Fonds d'aide à la Librairie doté d'une trésorerie de 160.000 euros.
 - Le soutien à la plateforme LIBREL, portail numérique des libraires francophones, est augmenté de 100 000 euros pour l'année 2020.
4. Aide aux éditeurs
 - Les éditeurs peuvent solliciter via des demandes de prêts le Fonds d'aide à l'édition doté d'une trésorerie de 600 000 euros.

« L'année 2020 sera, quoi qu'il arrive, une année douloureuse pour le secteur du livre en Belgique francophone. L'aide des pouvoirs publics est d'abord une question de survie pour certains de ces acteurs et une condition indispensable pour permettre au secteur de se redéployer. Il était important d'apporter une réponse spécifique à la chaîne du livre qui tient compte de l'interdépendance de ses maillons. Si l'aide est globale, une attention spécifique est apportée aux situations les plus critiques afin de sauvegarder autant que possible la diversité du paysage au sein de la chaîne du livre en Belgique francophone » assure la Ministre Bénédicte Linard.

Mobilisation du Fonds d'urgence pour les festivals du secteur des arts de la scène

Le 15 avril 2020, le Conseil National de Sécurité a pris la décision d'interdire la tenue de l'ensemble des festivals et des événements de masse prévus jusqu'au 31 août inclus. Face à cette situation, une aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles était à la fois indispensable pour soutenir la viabilité des organisations culturelles qui ont pour la plupart des charges fixes et des budgets déjà engagés mais également pour permettre la rémunération des artistes et des techniciens privés de prestations.

Si les festivals culturels étaient inclus dans le premier périmètre d'aide du fonds de la Fédération Wallonie-Bruxelles couvrant la période du 15 mars au 4 mai, aucune mesure n'avait encore été prise pour les semaines suivantes et la période estivale. Après concertation avec les organisateurs de festivals, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur proposition de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, a décidé ce vendredi de dégager un montant de 2,5 millions d'euros supplémentaires en faveur des festivals à charge du fonds de

soutien déjà mis en place. Cette mesure s'ajoute au maintien des subventions prévues pour les festivals malgré les reports et annulations.

Les festivals subventionnés structurellement ou ponctuellement, organisés dans les domaines de la musique, des arts vivants et du pluridisciplinaire, sont concernés par cette nouvelle mesure d'aide.

Parmi les balises permettant de bénéficier de l'intervention du fonds de la Fédération, il est rappelé que l'indemnisation devra permettre la rétribution des artistes et techniciens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le montant d'indemnisation sera également lié à taille du festival. L'attention du Gouvernement est celle de soutenir de manière privilégiée les festivals de petite ampleur dont la viabilité dépend souvent plus fortement des aides publiques, ceci afin de garantir la diversité du paysage culturel. Les formulaires de demandes seront prochainement mis en ligne sur culture.be et <https://subsides-covid19.cfwb.be/>

La Ministre de la Culture et le Ministre-Président prendront contact avec les Régions et les pouvoirs locaux pour plaider en faveur du maintien des subventions.

« Les festivals de l'été ont une place cruciale dans l'écosystème culturel belge francophone. Derrière une offre diversifiée et appréciée, ils jouent un rôle déterminant dans la diffusion, la promotion et la rémunération des artistes et des techniciens. A travers les mesures d'aide prises aujourd'hui, la Fédération souhaite permettre aux organisateurs de faire face à cette saison estivale blanche qu'ils vont vivre. C'est important pour préserver la diversité de l'offre culturelle en Fédération mais également pour soutenir les artistes et les techniciens qui dépendent des prestations artistiques. » convient la Ministre Bénédicte Linard.

Parallèlement aux nouvelles mesures pour le secteur culturel, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué des moyens supplémentaires du Fonds d'urgence pour l'enseignement.

Soutien aux cours supplémentaires dans l'Enseignement de promotion sociale

Sur proposition de la Ministre Valérie Glatigny, 1 054 335 euros ont été débloqués pour l'Enseignement de promotion sociale, afin de mettre en place des cours supplémentaires organisés d'ici le 31 décembre 2020.

Ces moyens seront destinés aux cours nécessitant de la pratique professionnelle ou l'exécution de gestes techniques et qui n'ont pu être réalisés via l'enseignement à distance durant la période du confinement.

Ces cours supplémentaires permettront aux futurs diplômés d'entrer sur le marché du travail le plus rapidement possible ou de pouvoir poursuivre leur projet de reconversion professionnelle, évitant ainsi un allongement des études, voire un décrochage scolaire.

Intensification de la stratégie numérique de l'éducation et déploiement des pratiques de remédiation individualisées

Le Gouvernement, sur proposition de la Ministre Caroline Désir, va également investir 22.000.000 euros pour intensifier la stratégie numérique de l'éducation et déployer des pratiques de remédiation individualisées.

Stratégie numérique

La crise du COVID-19 a accentué le recours à l'apprentissage à distance sous différentes formes en pointant les inégalités entre élèves en matière d'équipement disponible, les coûts à assumer pour les parents, etc.

Au regard de ces constats, le Gouvernement a décidé d'intensifier sa stratégie numérique en vue de la rentrée 2020.

Une « Task Force Equipement Numérique et connectivité » sera constituée notamment pour accélérer l'équipement des écoles et envisager les besoins en équipement mobile.

Cette Task Force sera co-pilotée par le Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet, et le Vice-Président et Ministre en charge de l'informatique, Frédéric Daerden. Les Ministres régionaux compétents ou leurs représentants seront invités à y participer. En fonction de l'ordre du jour, la Task Force associera les représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs et, le cas échéant, d'autres acteurs de l'enseignement.

La question de l'équipement numérique ne peut toutefois pas se réfléchir indépendamment des enjeux de la formation des enseignants, de la disponibilité et du partage des contenus numériques pour les enseignants et pour les élèves, ou encore de l'accompagnement des élèves les plus en difficulté. En articulation avec la Task force, la Ministre de l'Éducation, Caroline Désir, continuera à travailler à la concrétisation rapide d'actions sur ces aspects d'ici septembre 2020.

Un budget provisionnel de 5 millions euros a été dégagé pour financer cette intensification de la stratégie numérique de l'éducation.

Mise en place de périodes complémentaires permettant un accompagnement personnalisé au début de l'année scolaire 2020-2021

A partir de la rentrée de septembre 2020, il est proposé d'accorder aux établissements, de manière temporaire, des moyens supplémentaires pour déployer des pratiques d'accompagnement personnalisé au bénéfice d'élèves qui présenteront des difficultés scolaires importantes suite à la crise du covid-19. Un budget de 17 millions euros est dégagé pour accorder des périodes supplémentaires aux écoles, en ciblant les établissements dont l'indice socio-économique est situé dans les classes 1 à 10.

Ces périodes permettront de :

- Soutenir les équipes éducatives pour favoriser une différenciation des apprentissages ;
- Se consacrer à l'acquisition des savoirs de base, au soutien psycho-social ou encore, le cas échéant, à l'accompagnement du déploiement d'apprentissages numériques ;
- Accorder une attention prioritaire aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage.

Plusieurs types de dispositifs pourraient être mis en place dans cette perspective : co-enseignement, dédoublement de groupes classes, entretiens individuels de 30 minutes pour aider les élèves en grandes difficultés scolaires...

Les modalités de mise en œuvre seront définies rapidement en concertation avec les acteurs.

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75